

RECEPISSÉ N°W781009187

SIREN N°892 693 805

SIRET N°892 693 805 00020

CODE APE N°8899B

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ASSOCIATION FOOYRÉ "Source de lumière et du savoir"
EN DATE DU 17 décembre 2022**

Le 17 décembre 2022 à 15H, s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle de l'Association FOOYRÉ à l'AGORA 254, Boulevard du Maréchal Juin 78200 Mantes la Jolie.

Sont présents:

- Alassane NIANG, Fondateur & Président
- Dali SARR, Adjointe Secrétaire Général
- Linda SARah GHODBANE, membre du Conseil d'Administration
- Yoro GUEYE, membre du Conseil d'Administration

Absences:

- Abou SARR, Secrétaire Général
- Daouda WONE, Adjoint Trésorier
- Diyé FALL, membre du Conseil d'Administration
- Lahbiba NASSI, Trésorière

Comme dans toute rencontre, le Président procède aux remerciements des membres présents et à la désolation des membres absents ainsi que les personnes invitées qui n'ont pas pu honorer leur présence.

Ensuite, il rappelle les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale libellés ainsi:

- Bilan annuel des activités.
 - Distribution des documents administratifs de l'Association et exploration (Statuts, PV, Règlement intérieur, rapport d'activité, bilan financier...)
 - Difficultés rencontrées
 - Actions de réussite
- Projets - Actions 2023.
 - Présentation de projets et Actions
 - Budget prévisionnel
 - Perspectives
- Renouvellement du Bureau et adoption des résolutions

RECEPISSÉ N°W781009187

SIREN N°892 693 805

SIRET N°892 693 805 00020

CODE APE N°8899B

PREMIER POINT: Bilan des activités annuelles

Le président de l'Association a partagé le lien du GOOGLE DRIVE aux membres présents afin d'accéder à l'ensemble des documents nécessaires dans le cadre de l'Assemblée générale.

Ainsi, il a mis l'accent sur le rapport des activités 2022 et attiré l'attention sur les faits marquants. Dans ce cadre, on peut citer les lignes suivantes:

- Le transfert du siège social de l'Association de Mantes la ville à Mantes la Jolie (Voir PV du transfert)
- Inscription de l'Association sur le portail GMA de la ville
- Demande et procédure pour rejoindre la charte de la vie associative de la ville Mantes la jolie
- Adhésion et signature de la charte associative (voir document charte associative de la ville Mantes la jolie)
- Adhésion en tant que membre au Groupement d'Intérêt Public Yvelines Coopération Internationale et Développement (Voir document convention constitutive)
- Conception et réalisation du site web par le Président de l'Association (consulter le site web de l'Association sur fooyre.org)
- Titre ambassadeur de Mon Espace Santé (voir le dispositif sur <https://fooyre.org/mon-espace-sante/>)
- Participation à la formation d'YCID: "comment monter son projet agricole?"
- Etude du Projet de Création d'une Ferme Agricole Communautaire au profit du groupement de Femmes du Village de Bapalel au Sénégal
- Demande de financement à YCID à travers le Fonds de Soutien aux Initiatives Yvelinoises (FSI-Y) dans le cadre du projet agricole suscité
- Formation à l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) avec le CCFD terre-solidaire à Paris
- Etude et montage de projet de développement et d'animation territoriale (voir tout à partir de ce lien <https://fooyre.org/actions-projets/>)

Pour avoir de plus amples informations sur le bilan d'activités de l'Association, le rapport 2022 reste accessible à partir de ce lien https://drive.google.com/file/d/1QWEFspOCCxWxbTbY9K_Z2lzpkYNi_zXM/view?usp=share_link

Aussi, le site web de l'association constitue le support d'information et de communication consulter le site web de l'Association sur (fooyre.org)

RECEPISSÉ N°W781009187

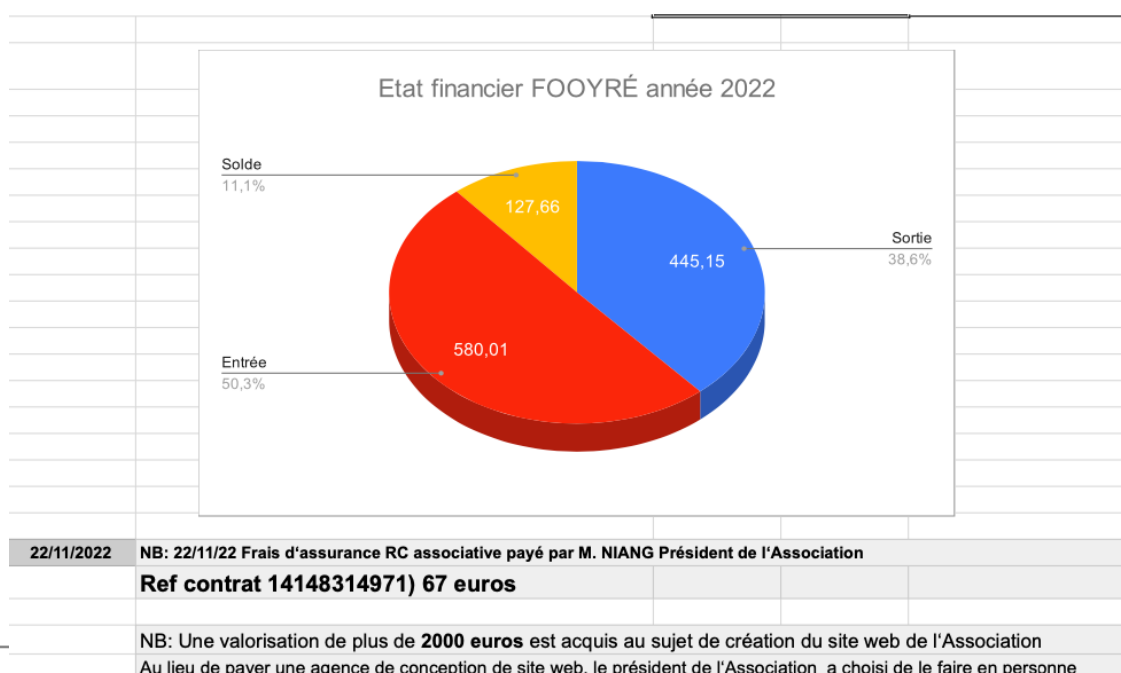
SIREN N°892 693 805

SIRET N°892 693 805 00020

CODE APE N°8899B

Pour le bilan financier voir le tableau ci dessous:

Livres de bord FOOYRE_01 janvier au 31 décembre 2022				
DATE	LIBELLES	Sortie	Entrée	SOLDE en euros
de au 31/12/2021		Sortie	Entrée	-7,20
07/01/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	-18,50
27/01/2022	Virement du Président M. NIANG pour alimenter le compte	0,00	100,00	81,50
09/02/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	70,20
09/03/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	58,90
02/04/2022	Souscription SESAME	9,90	0,00	49,00
07/04/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	37,70
09/05/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	26,40
08/06/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	15,10
07/07/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	3,80
09/08/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	-7,50
19/08/2022	Virement du Président M. NIANG pour alimenter le compte	0,00	100,00	92,50
22/08/2022	Virement du Président M. NIANG pour achat nom de domaine	0,00	100,00	192,50
25/08/2022	Achat nom de domaine (fooyre.org) et hébergement chez HOSTINGER	114,91	0,00	77,59
25/08/2022	Virement du Président M. NIANG pour achat template web	0,00	180,00	257,59
27/08/2022	Achat TEMPLATE CB SAINIWEB SOLUTI FACT 250822	154,74	0,00	102,85
08/09/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	91,55
08/09/2022	Frais formation YCID pour projet agricole	20,00	0,00	71,55
03/10/2022	VIR SEPA PayPal Europe S.a.r.l.	0,00	0,01	71,56
07/10/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	60,26
09/11/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	48,96
25/11/2022	Frais inscription formation YCID pour Business Plan	10,00	0,00	38,96
08/12/2022	Frais Crédit Coop (Esprit Association)	11,30	0,00	27,66
15/12/2022	Virement du Président M. NIANG pour alimenter le compte	0,00	100,00	127,66
Total de la trésorerie du 01 janvier 2022 au 17 décembre 2022		445,15	580,01	127,66



RECEPISSÉ N°W781009187

SIREN N°892 693 805

SIRET N°892 693 805 00020

CODE APE N°8899B

DEUXIÈME POINT: Projets -Actions et budget prévisionnel 2023

Pour ce deuxième point, l'association assure la continuité avec les projets en cours et d'autres projets à venir dans le cadre contrat de la ville.

Pour les projets de solidarité internationale, le conseil d'administration mise beaucoup sur:

- le Projet de Création d'une Ferme Agricole Communautaire (PCFAC) au profit des femmes du village de Bapalel au Sénégal (suivre ce lien pour plus de détails <https://fooyre.org/projet-ferme-agricole-communautaire/>)
- le Programme d'Appui à la Gouvernance et aux Initiatives Citoyennes par le biais des Technologies de l'Information et de la Communication (PAGICTIC) au profit des collectivités territoriales de la région de Matam au Sénégal (suivre ce lien pour plus de détails <https://fooyre.org/projet-civic-tech/>)

Pour les projets locaux, le curseur est placé sur les actions ci dessous:

- Sensibilisation et la prise de main sur l'outil Mon Espace Santé
- Atelier de formation et d'animation sur les outils d'ECSI
- Sessions de formations sur la culture numérique et autres modules indispensables aux bénévoles de la vie associatives (<https://fooyre.org/projet-formation-benevoles-vie-associative/>)
- Projet de formation des personnes adultes dans le cadre de leurs démarches administratives en ligne (<https://fooyre.org/formation-demarches-administratives-en-ligne/>)
- Projet d'accompagnement des associations cibles dans le cadre de leur transformation digitale (création de site web, appétence numérique, supports numériques...)

RECEPISSÉ N°W781009187

SIREN N°892 693 805

SIRET N°892 693 805 00020

CODE APE N°8899B

Budget Prévisionnel 2023

BUDGET PRÉVISIONNEL _ Association FOOYRÉ			
CHARGES		PRODUITS	
DU 01 janvier 2023		AU 31 Décembre 2023	
Achats	Montant en €	Ventes et prestations	Montant en €
Achats d'études et de prestations de services	4 500 €	Marchandises	12 000 €
Achats de fournitures et matériels burautiques	2 000 €	Prestations de services	12 000 €
Fournitures non stockable (eau,énergie)	2 400 €	Produits des activités annexes	4 000 €
Fournitures équipements informatique et multimédia	4 900 €	Total des Ventes	28 000 €
Fournitures administratives	1 200 €	Subventions d'exploitation	
Autres fournitures	0 €	Région	12 000 €
Total des Achats	15 000 €	Département	10 000 €
Services extérieurs		YCID	15 000 €
Sous-traitance générale	500 €	Communes	30 000 €
Locations mobilières et immobilières	6 238 €	Fonds Européens	0 €
Entretien et réparation	1 600 €	Fédération	5 000 €
Assurances	252 €	Eemplois aidés	40 000 €
Documentation	800 €	Autres	2 000 €
Divers	600 €	Total des Subventions	114 000 €
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 510 €		
Publicité, publications	1 200 €	Organismes sociaux	
Déplacements, missions et réceptions	1 400 €	Autres produits de gestion courante	
Frais postaux et de télécommunication	120 €	Cotisations	1 200 €
Services bancaires, autres	180 €	Autres	600 €
Total des Services Extérieurs	16 400 €	Produits financiers	
Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations du personnel	0 €	Produits exceptionnels	
Autres impôts et taxes			
Total des Impôts	0 €	Reprise sur amortis. et provisions	
Charges de personnel			
Rémunérations du personnel	70 000 €	Transfert de charges	
Charges sociales	42 000 €	TOTAL	143 800 €
Autres charges de personnel	0 €		
Total des charges de personnel	112 000 €		
Autres charges de gestion courante	3 600 €		
Charges exceptionnelles			
Dotation aux amortissements,			
TOTAL	147 000 €		
Emplois des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
Bénévolat		Bénévolat	600 €
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	1 600 €
Secours en nature		Dons en nature	1 000 €
TOTAL DES CHARGES	147 000 €	TOTAL DES PRODUITS	147 000 €
RESULTAT			0 €

RECEPISSÉ N°W781009187

SIREN N°892 693 805

SIRET N°892 693 805 00020

CODE APE N°8899B

TROISIÈME POINT: *Renouvellement du Bureau et adoption des résolutions*

Le Président a souligné la nécessité d'avoir des personnes ressources, engagées et qui pourraient partager la même vision de l'Association ainsi qu'à son développement. Par ailleurs, il a attiré l'attention sur le manque d'implication des membres du conseil depuis la création de l'Association et surtout l'indifférence de certains. Cependant, il est donné une seconde chance aux membres du conseil inactifs de se rattraper en renouvelant leur engagement conformément aux statuts et au règlement intérieur afin d'éviter leur exclusion de l'Association.

Par ailleurs, pour plus d'ouverture et de possibilités de rejoindre les membres de FOOYRÉ, il est rappelé qu'il était possible de faire sa demande d'adhésion en ligne via le formulaire du site web de l'Association ou via le parrainage par les membres du conseil.

Aussi, dans le respect des statuts et le règlement intérieur de l'Association, il est opportun d'élaborer une stratégie de communication et d'actions de promotion pour attirer plus de membres actifs au sein de FOOYRÉ.

Par la suite, l'assemblée a procédé au renouvellement du bureau. Sur ce, le bureau suivant a été élu:

- Président: Alassane NIANG demeurant 5 rue Jean Honore Fragonard chez monsieur BA Samba Isma 78200 Mantes la jolie, de nationalité Sénégalaise, exerçant la profession Catalyst & Digital project
- Secrétaire Exécutif: Dali SARR demeurant 55 Rue Louise Michel 78711 Mantes la ville, de nationalité Française, exerçant la profession d'éducatrice spécialisée
- Trésorière: Waranka N'GAIDE demeurant 25 rue de Dreux 78711 Mantes la Ville, de nationalité Française, exerçant la profession
- Chargée de la communication: Linda SARah GHODBANE, 11 Rue Richard Byrd 78200 Mantes la jolie, de nationalité Française, exerçant la profession étudiante en master
- Chargé de la culture: Yoro GUEYE, 41 Rue de Rouen chez monsieur DIOP Abdoulaye 78711 Mantes la ville, de nationalité Sénégalaise, exerçant la profession agent de production

RECEPISSÉ N°W781009187

SIREN N°892 693 805

SIRET N°892 693 805 00020

CODE APE N°8899B

Enfin, le conseil a pris les résolutions suivantes:

- Nomination des membres d'honneur au sein du conseil d'administration:
 1. Monsieur Mamadou Talla Daff
 2. Madame Nadège Racagel
 3. Monsieur Tibou Gassama
 4. Madame Soura Diop
 5. Madame Radhia Bezzine
- Transfert du siège social de l'Association FOOYRÉ à l'adresse 5 rue Jean Honoré Fragonard chez monsieur BA Samba Isma 78200 à la nouvelle adresse suivante: AGORA 254, Boulevard du Maréchal 78200 suite à la signature de la charte associative de la ville de Mantes la Jolie.
- Adhésion de FOOYRÉ à la Fédération des Associations pour le Développement de la Région de Matam (FADERMA) avec une cotisation annuelle de 50 euros
- Organisation d'une manifestation sous forme de Panel pour la promotion du PAGICTIC
- Organisation au moins 2 soirées de gala pour la collecte de fond en faveur du programme PAGICTIC et le projet de la ferme agricole communautaire au Sénégal
- Organisation d'une mission de solidarité internationale en décembre 2023 dans le cadre du projet de l'agroécologie dans le village de Bapalel au Sénégal
- Collaborer avec un bailleur social dans la ville de Mantes la Jolie afin de posséder un local administratif pour FOOYRÉ
- Elaboration d'un plan d'action dans le cadre du mécénat et de sponsoring en faveur des actions et projets de FOOYRÉ

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demande plus la parole, la séance est levée.

Fait à Mantes la jolie, le 17 décembre 2022

Signature

Le président

Alassane NIANG



La secrétaire

Dali SARR

